

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **85 (1959)**

Heft 17

PDF erstellt am: **01.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les 15 jours

ORGANE OFFICIEL

de la Société suisse des ingénieurs et des architectes
de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (S.V.I.A.)
de la Section genevoise de la S.I.A.
de l'Association des anciens élèves de l'EPUL (Ecole polytechnique
de l'Université de Lausanne)
et des Groupes romands des anciens élèves de l'E.P.F. (Ecole
polytechnique fédérale de Zurich)

COMITÉ DE PATRONAGE

Président: J. Calame, ing. à Genève
Vice-président: E. d'Okolski, arch. à Lausanne
Secrétaire: S. Rieben, ing. à Genève
Membres:
Fribourg: H. Gicot, ing. ; M. Waeber, arch.
Genève: G. Bovet, ing. ; Cl. Grosurin, arch. ; E. Martin, arch.
Neuchâtel: J. Béguin, arch. ; R. Guye, ing.
Valais: G. de Kalbermatten, ing. ; D. Burgener, arch.
Vaud: A. Chevalley, ing. ; A. Gardel, ing.
M. Renaud, ing. ; Ch. Thévenaz, arch.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

de la Société anonyme du « Bulletin technique »
Président: A. Stucky, ing.
Membres: M. Bridel ; R. Neeser, ing. ; P. Waltenspühl, arch.
Adresse: Ch. de Roseneck 6, Lausanne

RÉDACTION

D. Bonnard, ing.
Rédaction et Editions de la S. A. du « Bulletin technique »
Tirés à part, renseignements
Adresse: Case Chauderon 475, Lausanne

ABONNEMENTS

1 an	Suisse Fr. 26.—	Etranger. . . Fr. 30.—
Sociétaires	» » 22.—	» . . » 27.—
Prix du numéro	» » 1.60	

Chèques postaux: « Bulletin technique de la Suisse romande »,
N° II 87 75, Lausanne.
Adresser toutes communications concernant abonnement, changements
d'adresse, expédition, etc., à: Imprimerie La Concorde, Terreaux 29,
Lausanne

ANNONCES

Tarif des annonces:
1/1 page Fr. 275.—
1/2 » » 140.—
1/4 » » 70.—
1/8 » » 35.—

Adresse: Annonces Suisses S. A.
Place Bel-Air 2. Tél. (021) 22 33 26. Lausanne et succursales



SOMMAIRE

Concours pour la construction d'une maison des congrès, à Genève.
Bibliographie.
Documentation générale.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES CONGRÈS, A GENÈVE

Extrait du règlement

En octobre 1958, le Conseil administratif de la Ville de Genève ouvrait un concours de projets pour la construction d'une maison des congrès.

Pouvaient prendre part à ce concours les architectes de nationalité suisse, domiciliés en Suisse, inscrits au registre suisse des architectes.

Chaque concurrent ou association de concurrents ne pouvaient présenter qu'un seul projet.

Les projets étaient à remettre avant le 8 mai 1959, à 18 heures.

Il était mis à la disposition du jury une somme de 35 000 fr. pour primer cinq ou six projets, une somme de 10 000 fr. pour l'achat d'un ou des projets présentant un intérêt particulier.

Extrait du programme

But du concours

Le nombre des conférences et congrès nationaux et internationaux s'accroît dans tous les pays. Genève est souvent proposée comme lieu de réunion et elle a pu

conserver une position privilégiée, grâce à sa situation centrale en Europe, son renom international, son attrait touristique, son expérience de ce genre de manifestations.

Toutefois, l'équipement dont Genève dispose actuellement ne répondra bientôt plus aux besoins de l'organisation de congrès importants, dont le nombre des participants est toujours plus grand.

La Ville de Genève se propose, en conséquence, de réaliser un édifice pouvant satisfaire ses hôtes et a déjà acquis une propriété sise à proximité du centre international de la place des Nations et d'une importante artère de pénétration dans la ville.

En organisant ce concours de projets, le Conseil administratif souhaite que les concurrents présentent des projets suffisamment étudiés, lui permettant de procéder rapidement à la réalisation de l'œuvre.

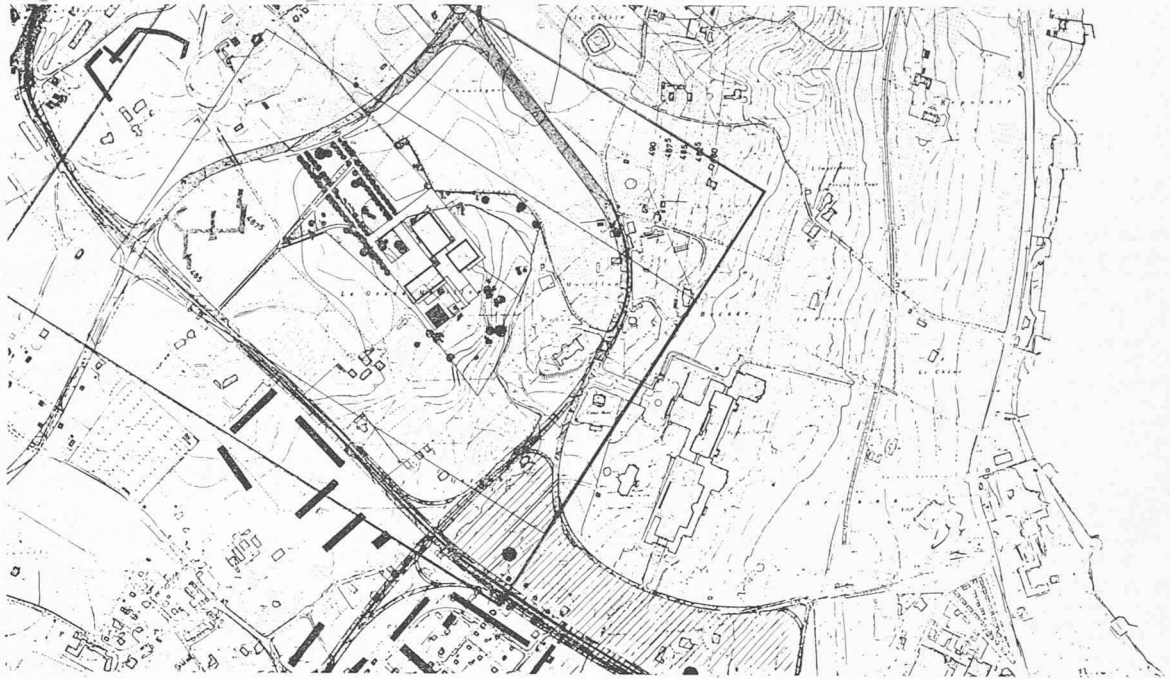
Situation de la propriété

La Maison des congrès sera édifée au lieu dit « Le Grand Morillon », propriété de la Ville de Genève, d'une superficie de 120 000 m².

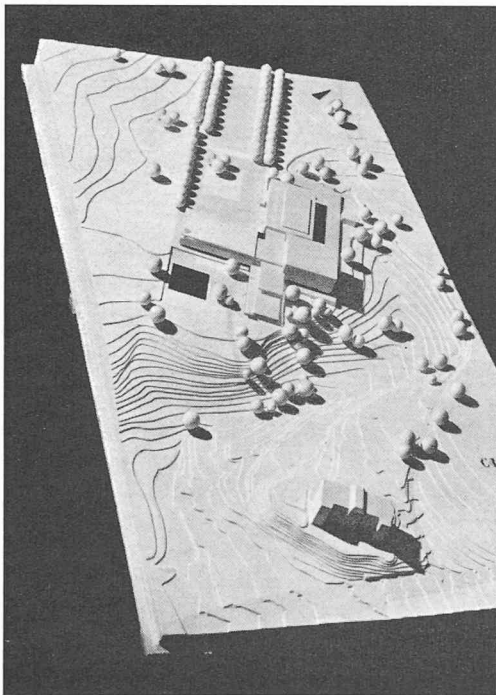
(Suite page 244)

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES CONGRÈS, A GENÈVE

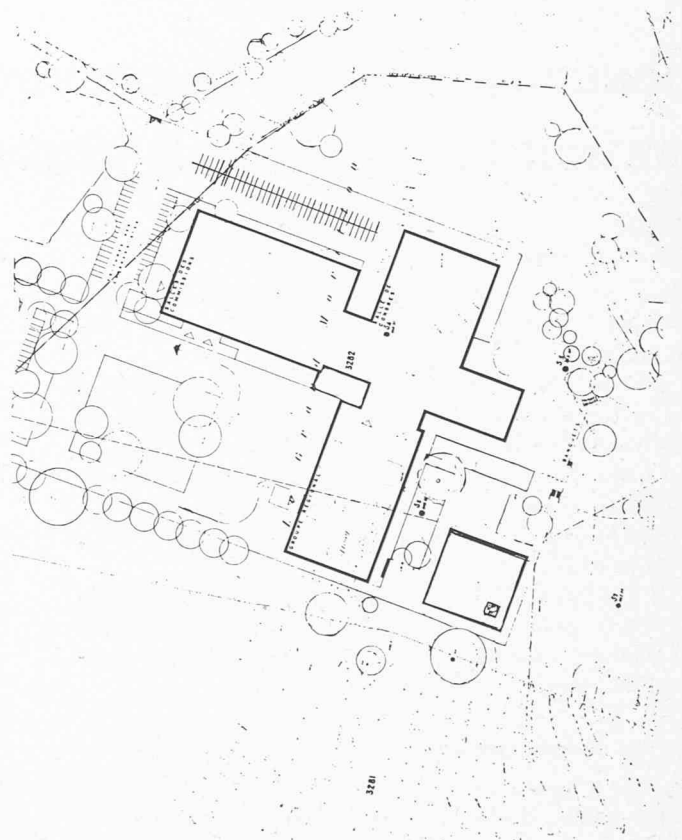
1^{er} prix, projet « Clarté », MM. R. Tschudin et G. Belussi, architectes à Genève et Bâle.



Plan de quartier. — Echelle 1 : 15 000.

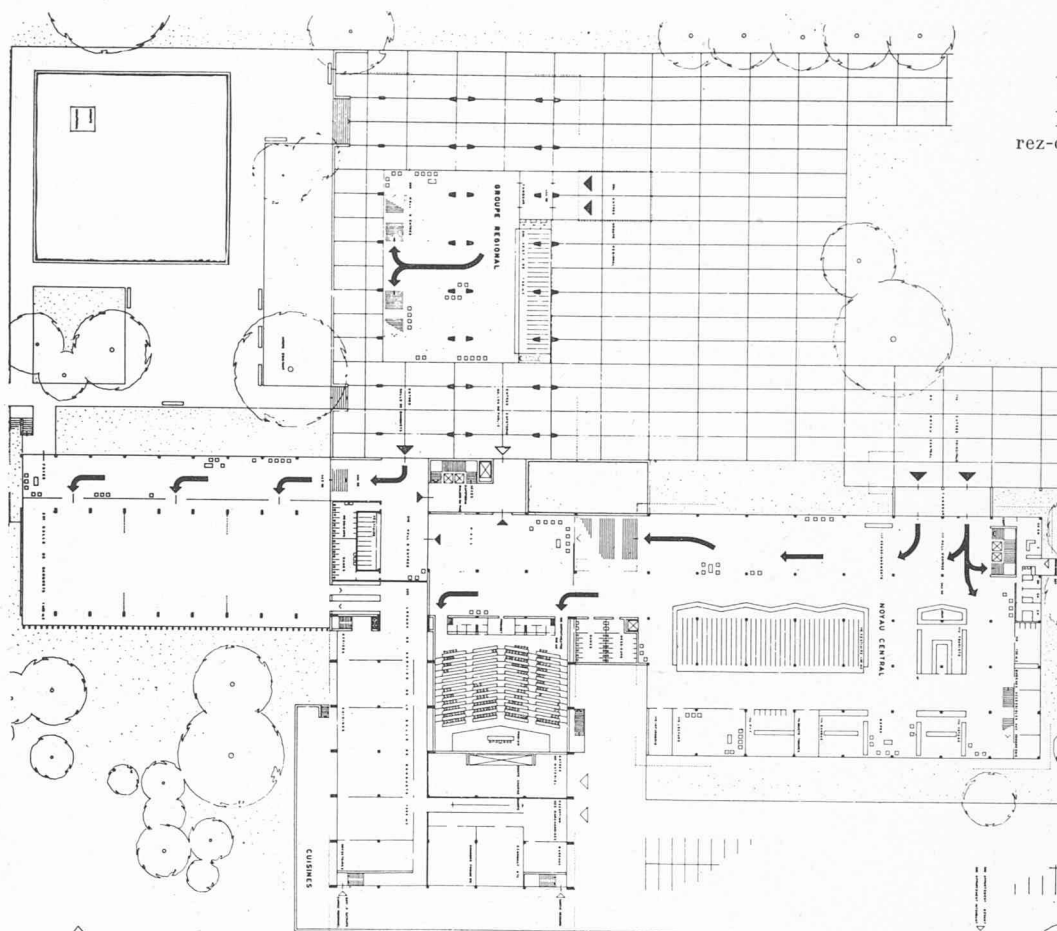


Maquette.



Situation. — Echelle 1 : 3500.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES CONGRÈS, A GENÈVE

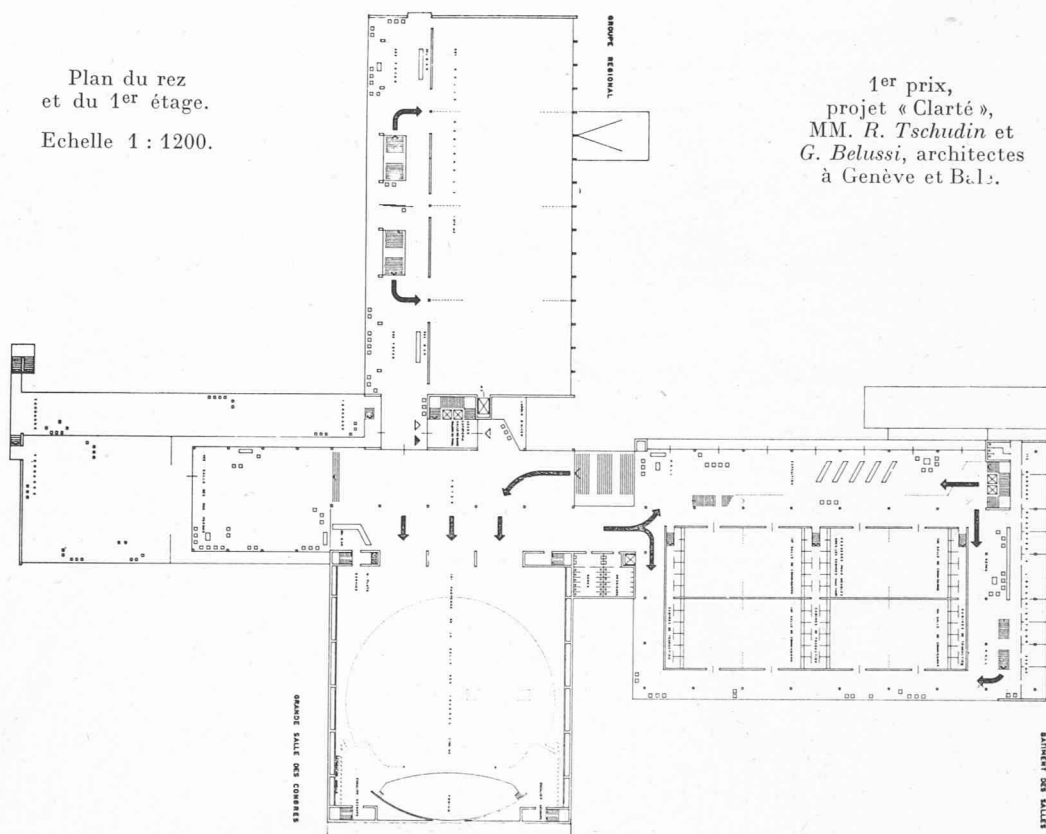


1^{er} prix.

Plan du
rez-de-chaussée.

Plan du rez
et du 1^{er} étage.

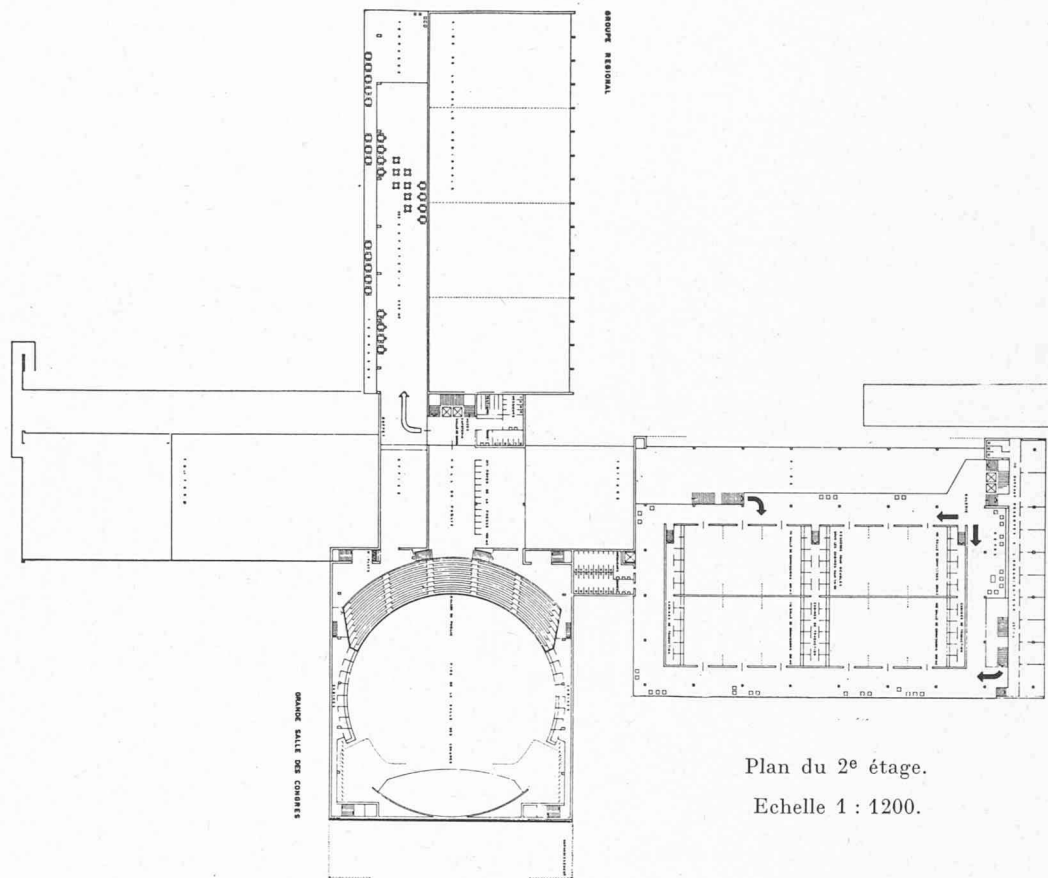
Echelle 1 : 1200.



1^{er} prix,
projet « Clarté »,
MM. R. Tschudin et
G. Belussi, architectes
à Genève et Bal.

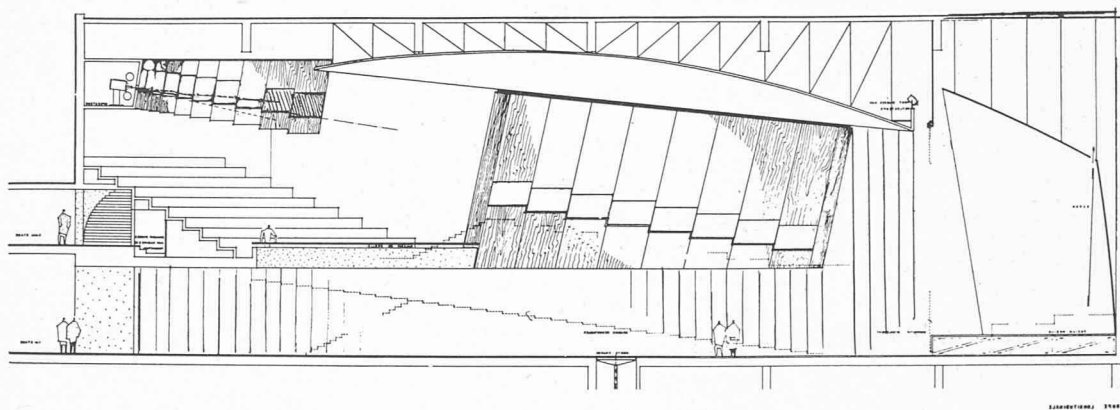
CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES CONGRÈS, A GENÈVE

1^{er} prix, projet « Clarté », MM. R. Tschudin et G. Belussi, architectes à Genève et Bâle.



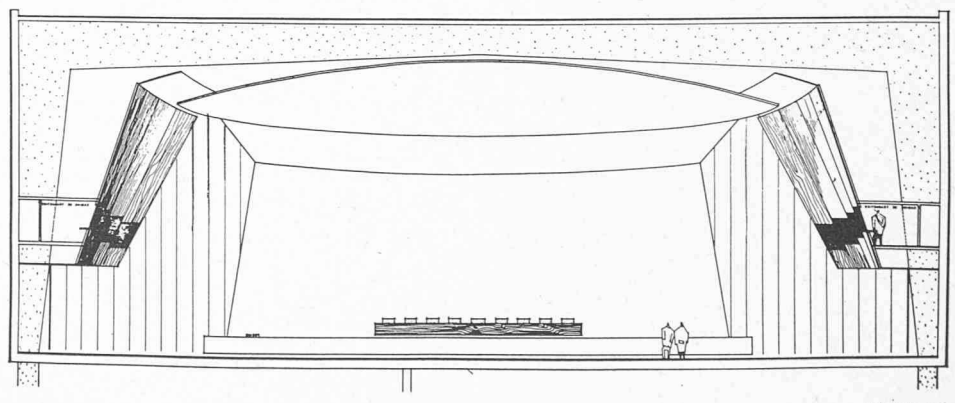
Plan du 2^e étage.

Echelle 1 : 1200.



Coupe
longitudinale.
Echelle 1 : 400.

Coupe transversale.
Echelle 1 : 400.



CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES CONGRÈS, A GENÈVE

1^{er} prix, projet « Clarté », MM. R. Tschudin et G. Belussi, architectes à Genève et Bâle.

Jugement du jury

Volume : 216 099 m³.

Implantation générale

L'implantation dans le site permet :

- Un accès bien étudié, avec une bonne disposition des parkings. Toutefois, le raccordement à la route principale doit être revu.
- Une bonne orientation des bâtiments vers les vues.
- Un espace suffisant pour l'organisation des jardins devant les bâtiments.

Répartition des éléments et entrées dans les différentes parties du bâtiment

La répartition des éléments est très claire et les différentes entrées sont bien distribuées.

Circulation et organisation intérieures

Celles-ci sont formées par une progression très rationnelle, particulièrement en ce qui concerne le groupe régional et le noyau central.

Toutefois, l'accès à la grande salle par un escalier latéral insuffisant est le point faible de l'étude.

La partie centrale, liant les différents volumes, n'est également pas suffisamment étudiée.

On doit souligner, par contre, la bonne connexion des cuisines et salle de banquets, au même niveau.

Le groupement des salles de commissions à proximité de la grande salle est très bon.

La disposition des foyers, des salles de pas perdus, de la cafeteria et de la salle des banquets, tous orientés vers les jardins, avec la vue sur les Alpes, est très satisfaisante.

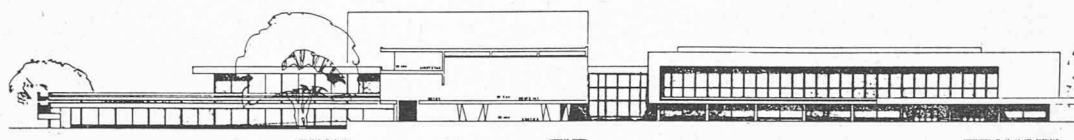
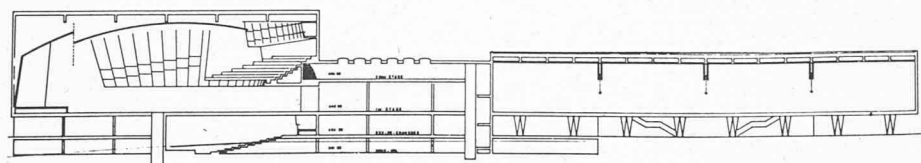
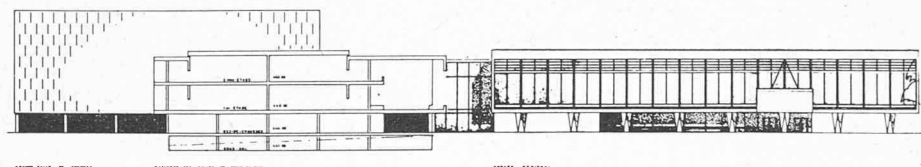
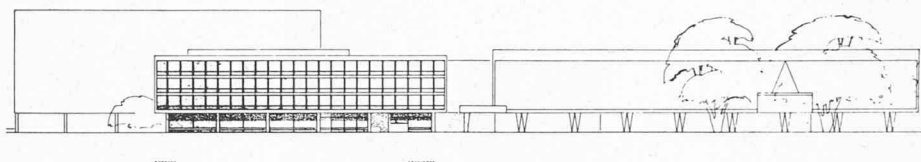
La grande salle est étudiée d'une façon intéressante et ses dispositions permettent une extension facile.

Certains éléments intérieurs ne sont toutefois pas harmonisés.

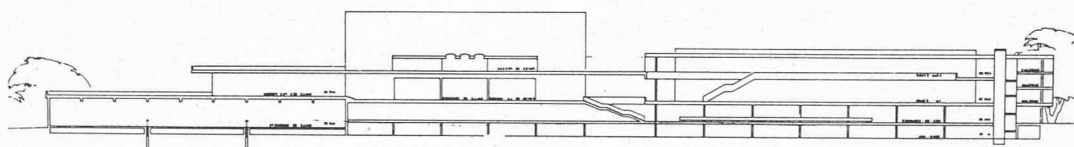
Architecture

Les volumes sont simples et bien organisés en général, sauf une faiblesse dans le point de liaison des différentes ailes.

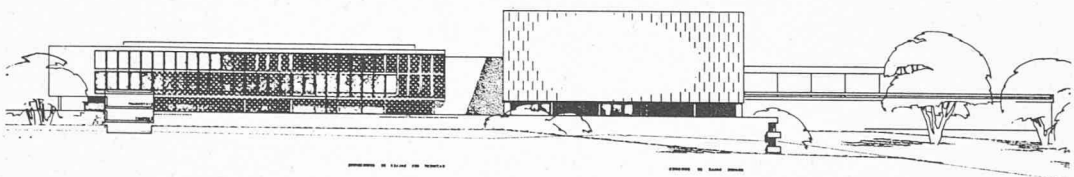
La transparence du rez-de-chaussée du groupe régional est intéressante. Système de construction conventionnel, mais économique.



Sud ouest.



Noyau centre.

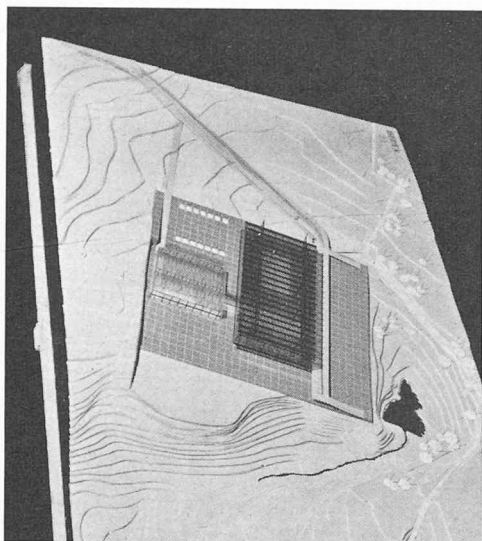


Nord est.

Coupes et façades. — Echelle 1 : 1200.

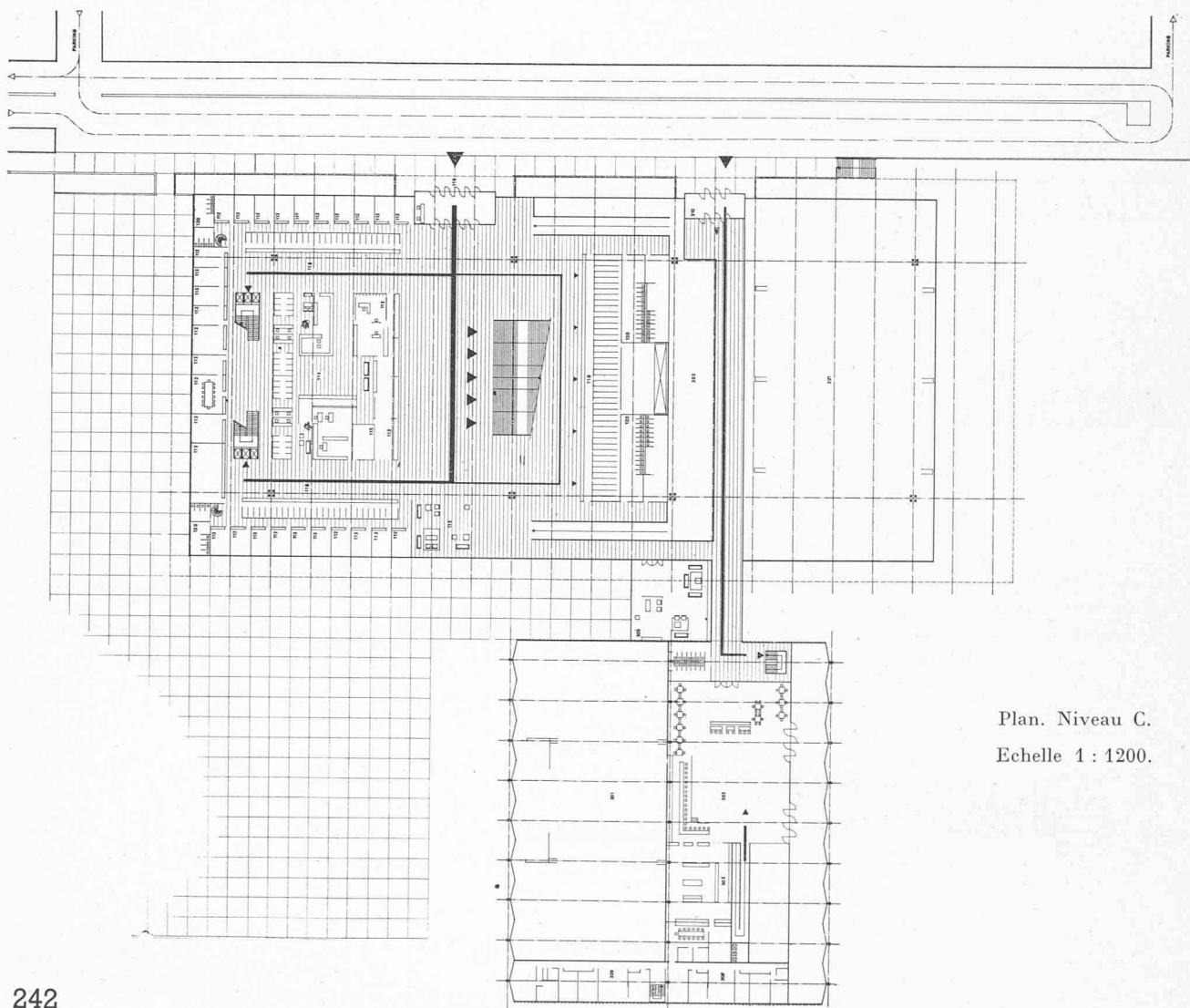
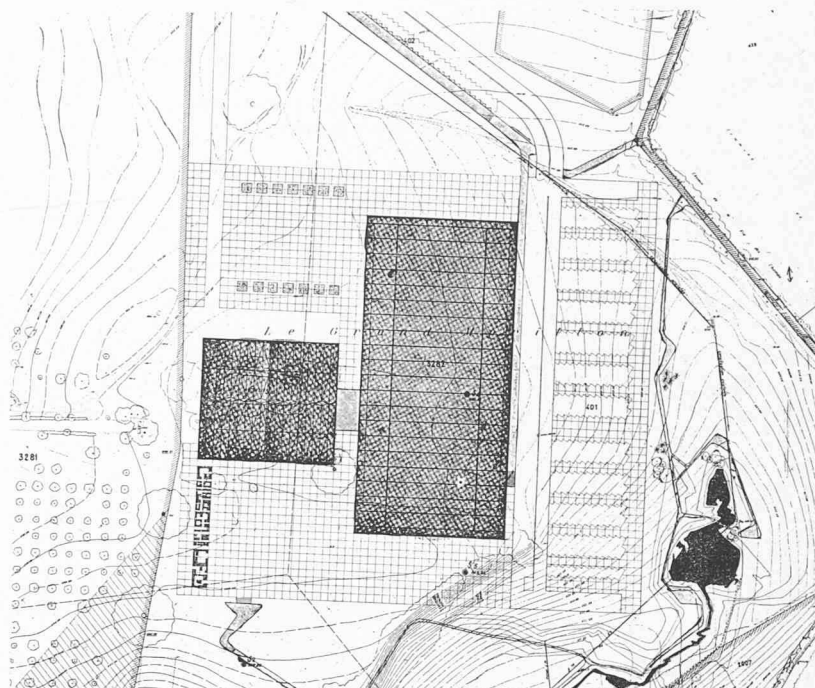
CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES CONGRÈS, A GENÈVE

2^e prix, projet « Hepta », MM. F. Maurice, J. Duret, J. P. Dom, architectes à Genève. Collaborateurs : MM. F. Martin, architecte, à Genève, et H. Rinderknecht, ingénieur, à Bâle et Morges.



Maquette.

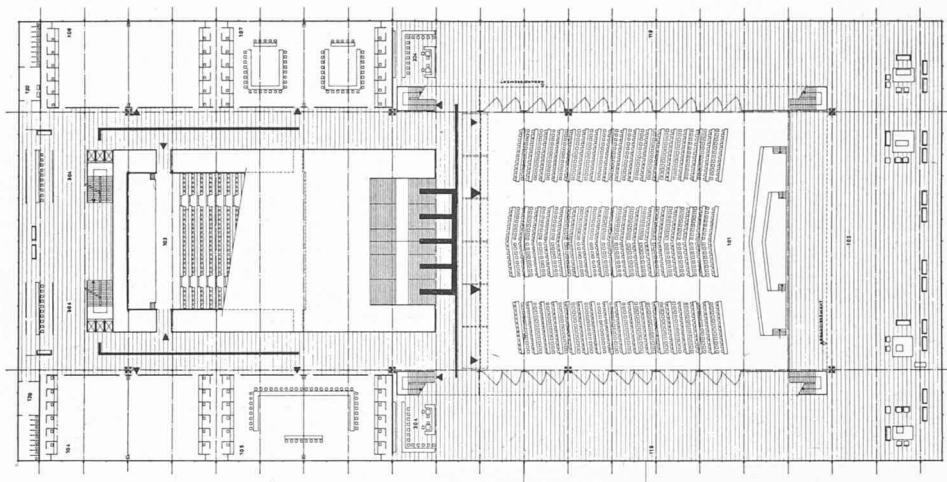
Situation. — Echelle 1 : 3500.



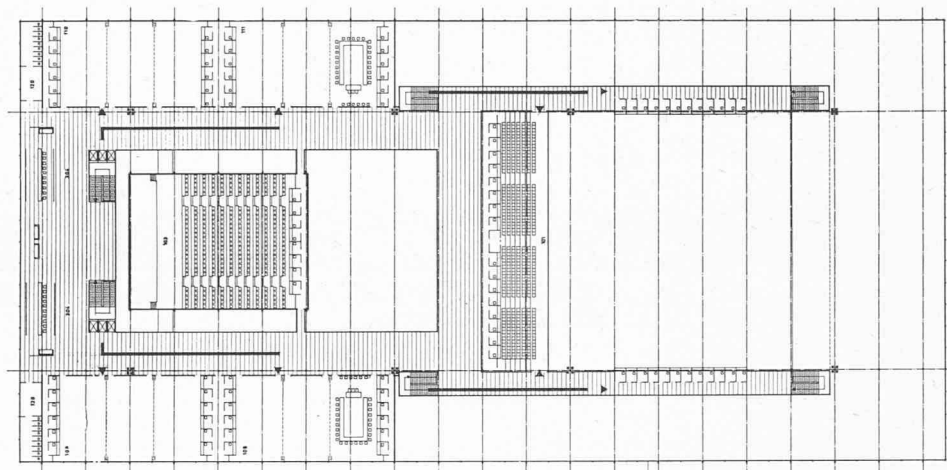
Plan. Niveau C.
Echelle 1 : 1200.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES CONGRÈS, A GENÈVE

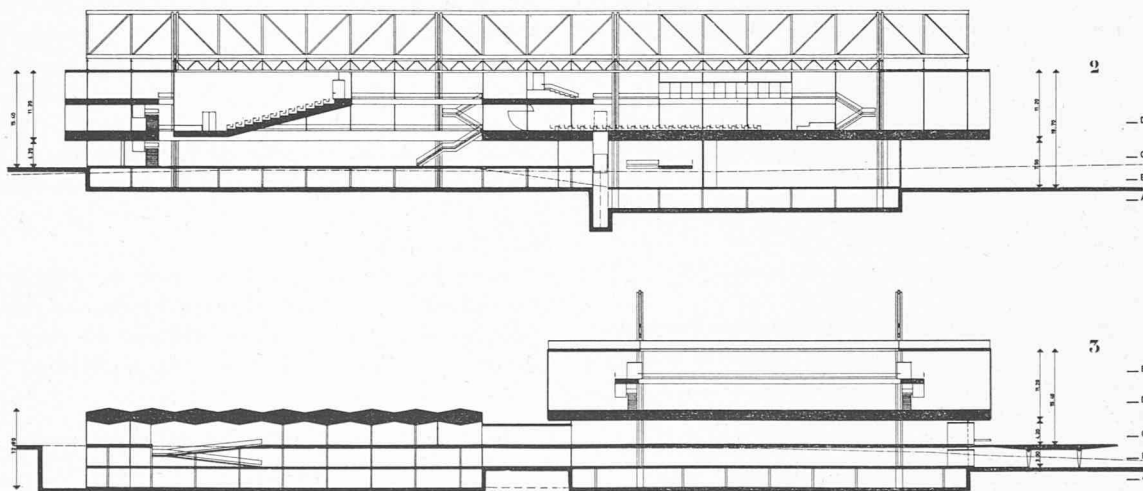
2^e prix, projet « Hepta », MM. F. Maurice, J. Duret, J. P. Dom, architectes à Genève. Collaborateurs : MM. F. Martin, architecte, à Genève, et H. Rinderknecht, ingénieur, à Bâle et Morges.



Plan niveau D. — Echelle 1 : 1200.



Plan niveau E. — Echelle 1 : 1200.



Coupes. — Echelle 1 : 1200.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES CONGRÈS, A GENÈVE

2^e prix, projet « Hepta », MM. F. Maurice, J. Duret, J. P. Dom, architectes à Genève. Collaborateurs : MM. F. Martin, architecte, à Genève, et H. Rinderknecht, ingénieur, à Bâle et Morges.

Jugement du jury

Volume : 223 651 m³.

Implantation

L'implantation est très volontaire, mais son caractère dur aurait pu être atténué par un assouplissement du terrain et une meilleure recherche de conservation du paysage.

L'établissement de la plateforme, et en particulier du parking, qui exige des travaux considérables, est très discuté.

L'accès des véhicules est cependant bien organisé, ainsi que l'accès aux services.

Circulations et organisation intérieures

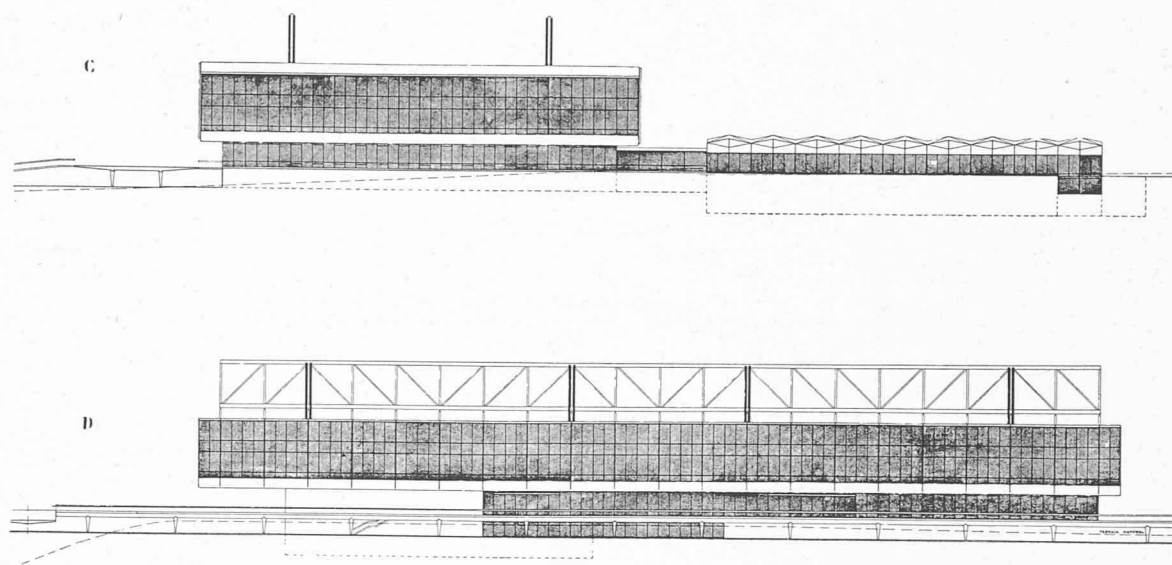
La distribution des différents éléments et leur liaison sont extrêmement claires ; particulièrement, toute le groupe de la

grande salle et des salles de commissions est très bien étudié ; de même le groupe des banquets et la cafeteria fonctionnent bien.

Architecture

L'architecture est influencée, à l'intérieur comme à l'extérieur, par l'idée de créer une ossature en acier, qui permette une très grande souplesse d'utilisation. Elle donne, en effet, la possibilité de changer la dimension des différents éléments. Le parti de suspendre les dalles à l'ossature risque toutefois de rendre l'exécution coûteuse.

Les volumes sont très sobres et prouvent une grande recherche de simplicité. Malheureusement, les détails qui donneraient l'échelle humaine n'apparaissent pas dans l'étude.



Façades. — Echelle 1 : 1200.

Ce fonds domine les bâtiments du Comité international de la Croix-Rouge, de l'Ariana et du Centre européen de l'Organisation des Nations Unies. Ancien domaine typique de la campagne genevoise, il est situé sur une zone envisagée pour l'extension des institutions internationales. Cette zone conservera, dans la mesure du possible, le caractère paysager du site.

La situation dominante de la parcelle assure une vue panoramique dans la direction des Alpes, du lac et de la ville. Le seul obstacle à cette vision est constitué au sud-est par le bâtiment du Comité international de la Croix-Rouge (C.I.C.R.).

Généralités

La Ville de Genève désire avant tout faciliter l'organisation de congrès locaux et nationaux, mais elle a tenu compte dans son programme de construction de l'éventualité d'une utilisation de la Maison des congrès pour des conférences organisées par l'Organisation des Nations Unies ou par d'autres institutions internationales.

Il a été constaté que l'on ne peut plus se baser sur

un système rigoureux de travail entraînant une organisation permanente et rigide des locaux. En effet, le nombre des participants est variable, mais a tendance à devenir de plus en plus important. D'autre part, la collaboration de spécialistes attachés à chaque délégation devient une nécessité entraînant un accroissement toujours plus sensible du nombre de ses membres.

Le projet doit donc être souple et pouvoir supporter des modifications futures dans la destination des locaux, voire supporter facilement d'éventuels agrandissements.

Organisation générale

Pour faciliter la compréhension du concurrent, le programme a été établi en prenant comme exemple la présence simultanée dans le bâtiment de quatre genres de manifestations et réunions très différentes :

- Un vaste congrès.
- Des manifestations locales, organisées par des sociétés différentes.
- Un banquet important.
- La clientèle de la cafeteria (promeneurs et congressistes).

Cette utilisation maximum permet de présenter schématiquement et de subdiviser dans ses généralités le programme par chapitres distincts, soit :

- I. Le noyau central, considéré comme l'étape primordiale de la construction, constitué par la grande salle des congrès et ses annexes. Il est destiné principalement à l'organisation de congrès importants et doit pouvoir être rendu inaccessible au public.
- II. Le groupe régional, destiné à des manifestations diverses locales de moindre importance, dont le déroulement ne nécessite pas obligatoirement l'utilisation de tous les services prévus pour l'organisation d'un congrès. *Ce complexe est ouvert au public moyennant un contrôle.*
- III. Les locaux d'agrément, destinés à parachever le complexe de construction et à donner à l'organisation générale et aux hôtes un attrait et un confort complémentaires. *Ces locaux sont librement accessibles au public.*
- IV. *Le parc est public.* Le concurrent proposera un aménagement général, mais schématique des terrains faisant l'objet du concours, y compris les voies d'accès.

Cette organisation constitue la base du programme.

Toutefois, cette organisation rigide des bâtiments n'exclut pas une utilisation différente. En effet, il est prévisible que plusieurs congrès de moindre importance seront reçus simultanément. Ils se répartiront dès lors l'amphithéâtre, les salles de commissions, la salle régionale divisée ou totale ou la salle des banquets.

C'est ainsi que la grande salle des congrès pourra être utilisée à tour de rôle par chacune des manifestations, mais pendant la courte durée d'une réception officielle ou d'une séance plénière d'introduction ou de clôture, pour être ensuite mise à la disposition du congrès suivant.

En conséquence, les services de l'administration et du secrétariat doivent pouvoir être attribués par secteurs aux différents congrès, en tenant compte en premier lieu d'une proximité raisonnable des salles de réunions.

Extrait du rapport du jury

Le jury était composé comme suit :

Voix délibératives :

MM. E. Beaudouin, architecte, directeur de la Haute Ecole d'architecture de Genève, Paris ; P. L. Nervi, ingénieur civil, professeur à la Faculté d'architecture de Rome, Rome ; B. Zehrfuss, architecte, Paris ; G. Minoletti, architecte, Milan ; W. Moser, architecte B.S.A.-S.I.A., Zurich ; C. E. Geisendorf, architecte E.P.F., professeur à l'Ecole polytechnique fédérale, Zurich ; J. J. Honegger, architecte-ingénieur E.P.F., Genève ; J. Ducret, architecte E.P.F., directeur du Service immobilier de la Ville de Genève, Genève ; A. Marais, architecte E.P.F., chef du Service d'urbanisme du canton de Genève, Genève.

Voix consultatives :

MM. J. Dutoit, conseiller d'Etat chargé du Département des travaux publics, Genève ; A. Dussoix, maire de la Ville de Genève ; M. Thévenaz, conseiller administratif de la Ville de Genève, délégué au Service immobilier ; F. Cottier, conseiller administratif de la Ville de Genève ; G. Palthey, directeur général adjoint de l'Office européen des Nations Unies, Genève ; M. Nicole, directeur de l'Association des intérêts de Genève.

Secrétaire du jury, avec voix consultative :

M. L. Ducor, chef du secrétariat du Service immobilier de la Ville de Genève.

Le jury s'est réuni les 8, 9 et 10 juin 1959, au Palais des Expositions. M. Maurice Thévenaz, conseiller administratif délégué au Service immobilier, a présidé le jury. M. Jean-Jacques Honegger, architecte-ingénieur E.P.F., a été désigné comme président ad interim.

Cinquante-sept projets furent déposés dans les délais réglementaires.

Lors d'un premier examen général, le jury décide d'éliminer pour insuffisances ou lacunes importantes huit projets.

Puis, se fondant sur les critères : implantations, circulations extérieures et intérieures, grande salle et constructions, le jury élimine vingt et un projets au second tour. Après un examen plus sévère et se basant sur les mêmes critères, il élimine au troisième tour seize projets.

Après avoir encore examiné tous les projets, conformément à l'article 33 des principes S.I.A./F.A.S. pour concours, le jury procède à des scrutins successifs pour établir le classement suivant des douze projets restant :

1^{er} prix, projet « Clarté », 10 000 fr. ; 2^e prix, projet « Hepta », 8000 fr. ; 3^e prix, projet « Cadre », 6000 fr. ; 4^e prix, projet « Mirra », 4000 fr. ; 5^e prix, projet « Flex », 4000 fr. ; 6^e prix, projet « Eve », 3000 fr.

Achats : Projet « Eventail I », 2000 fr. ; projet « Grand-Salève », 2000 fr. ; projet « Amenophis », 2000 fr. ; projet « Rostrum », 2000 fr. ; projet « Le Parc », 2000 fr. ; projet « Chanterelle », 2000 fr.

(La somme à disposition du jury pour les achats a été portée de 10 000 fr. à 12 000 fr. par la Ville de Genève.)

Il donne et rédige l'analyse sommaire des projets retenus pour être primés ou achetés.

A la majorité, il propose au maître de l'œuvre de confier le mandat de l'exécution au lauréat classé premier, en rappelant que son projet doit subir certains amendements.

Après avoir pris connaissance et approuvé les conclusions de son rapport, il procède à l'ouverture des plis contenant les noms des auteurs.

La liste des lauréats s'établit comme suit :

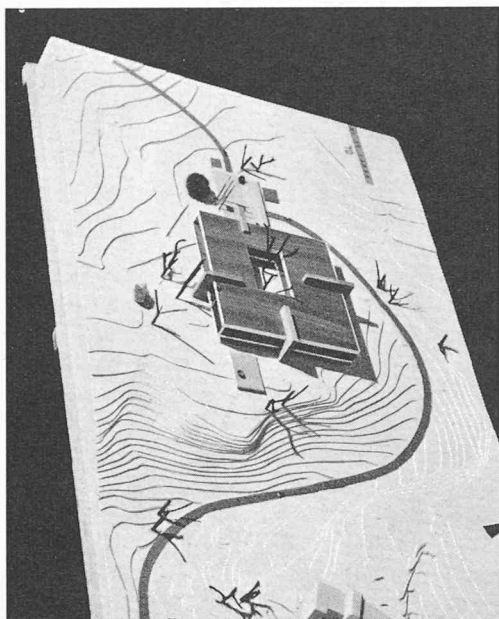
- 1^{er} prix : MM. R. Tschudin et G. Belussi, architectes, à Genève et Bâle.
- 2^e prix : MM. F. Maurice, J. Duret, J. P. Dom, architectes, à Genève. Collaborateurs : MM. F. Martin, architecte, à Genève, et H. Rinderknecht, ingénieur, à Bâle et Morges.
- 3^e prix : M. S. Browar, architecte, à Zurich.
- 4^e prix : M. R. Rohn, architecte, à Genève.
- 5^e prix : M. C. Stokar, architecte, à Adliswil.
- 6^e prix : MM. A. Cingria, G. Taramasco, J. C. Lateltin, J. M. Ellenberger, architectes, et P. Tremblet, ingénieur, à Genève.

Achats (classés dans l'ordre numérique des projets) :

M. C. Blumer, architecte, à La Chaux-de-Fonds.
M. E. Gisel, architecte, à Zurich.
M. B. Huber, architecte, à Zurich. Collaborateur :
M. E. Schubiger, ingénieur, à Zurich.
M. L. Chiesa, architecte, Lugano-Massagno.
MM. Ch., E. et A. Billaud, M. Frey (successeur de H. Frey), architectes, à Genève.
MM. A. Gaillard, F. Bouvier, F. Mentha et B. Moradpour, architectes, à Genève.

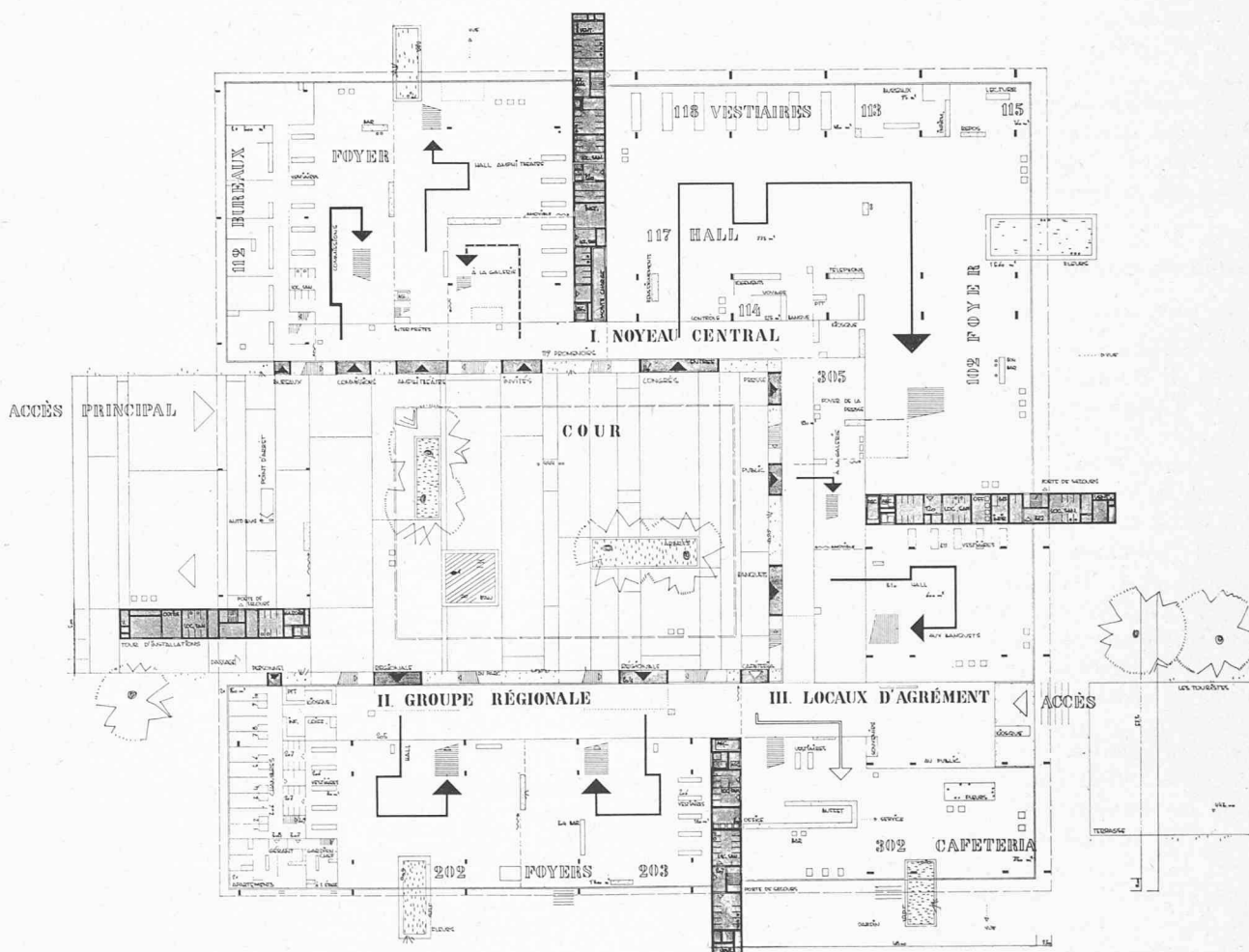
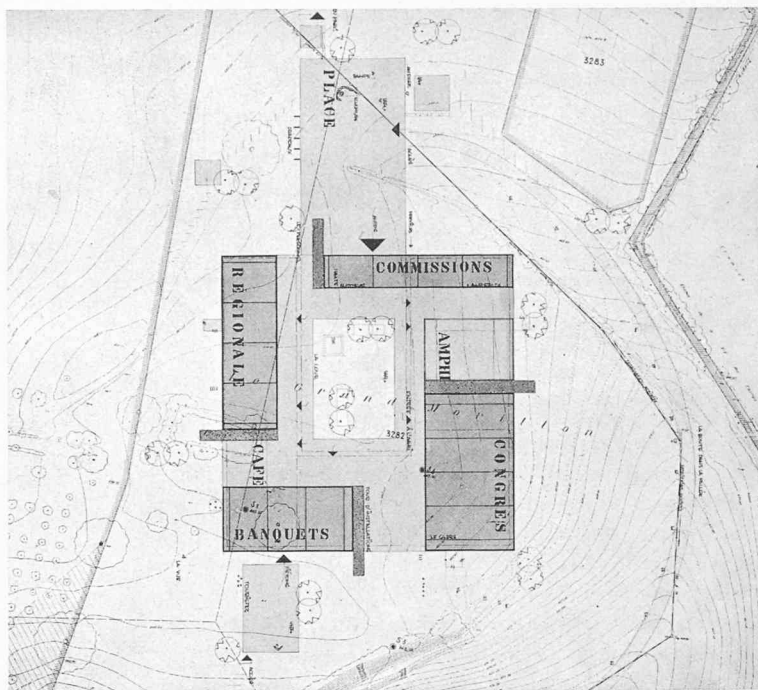
CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES CONGRÈS, A GENÈVE

3^e prix, projet « Cadre », M. S. Browar, architecte, à Zurich.



Maquette.

Situation 1 : 3500.



Plan des entrées. — Echelle 1 : 1200.

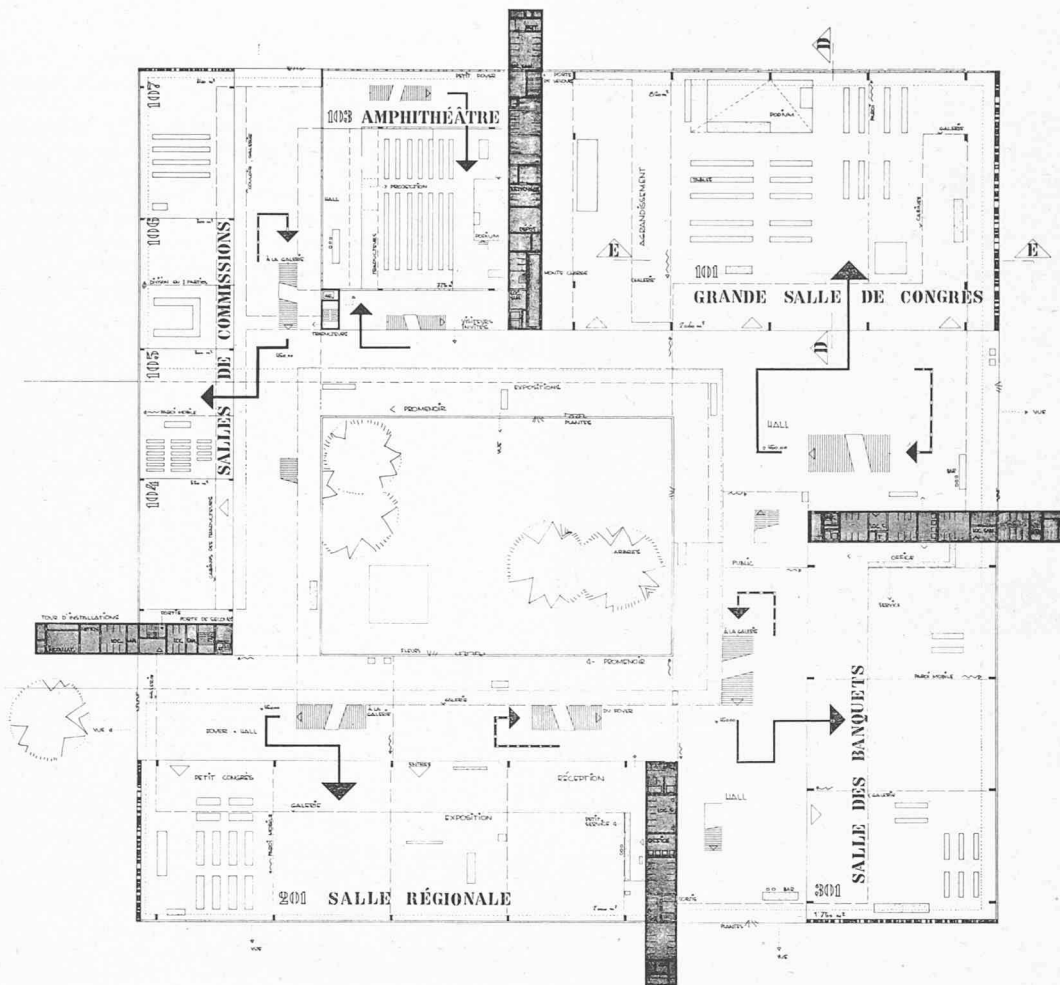
CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES CONGRÈS, A GENÈVE

3^e prix, projet « Cadre », M. S. Browar, architecte, à Zurich.

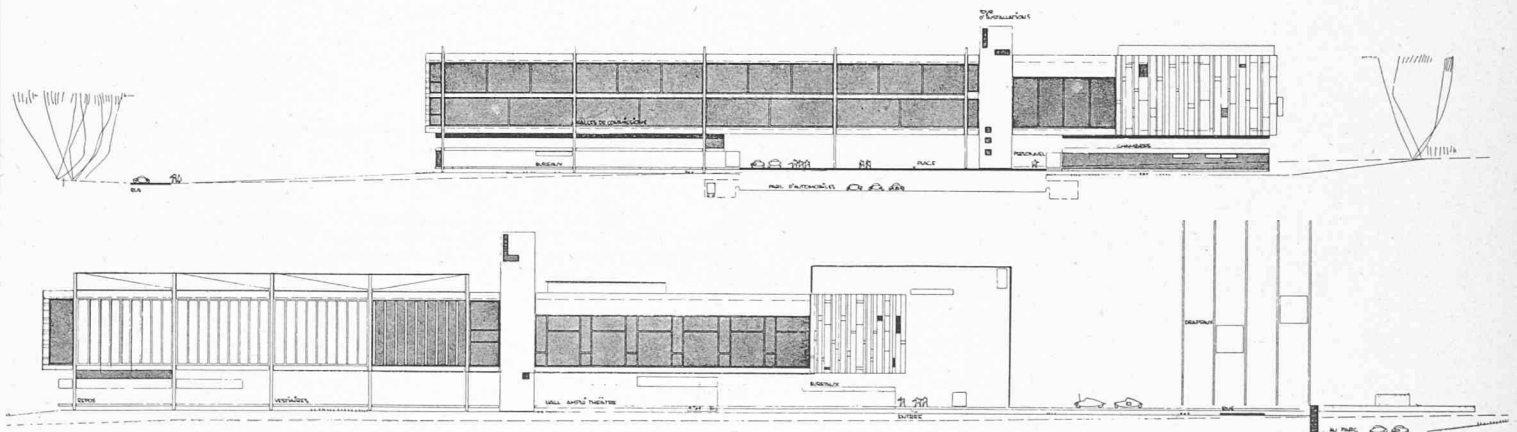
Jugement du jury

Volume : 319 274 m³.
 Solution simple et bien organisée.
 Position heureuse dans le terrain, mais adaptation au site discutable.
 Accès et circulation des voitures bien résolus.
 Locaux d'accueil au rez-de-chaussée et garage souterrain largement développés et intéressants, en partie responsables du cube très élevé du projet.

Bonne distribution intérieure, autour d'une cour centrale.
 Tous les locaux sur le même niveau permettent une grande variété d'utilisation.
 Les cuisines au sous-sol portent un gros préjudice à l'exploitation de la salle des banquets.
 Les éléments essentiels du programme ne sont pas suffisamment exprimés, tandis que les services — bien organisés — ont une importance architecturale démesurée.



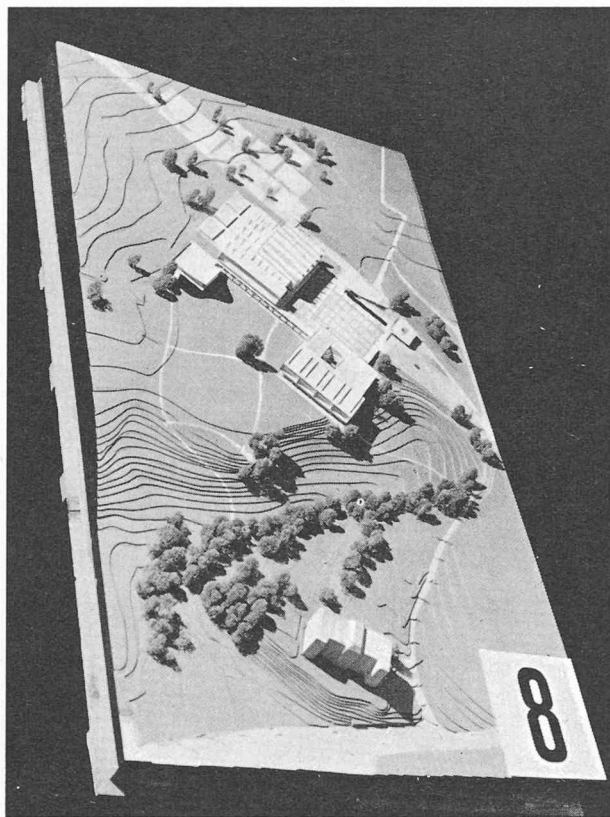
Plan des salles. — Echelle 1 : 1200.



Façades nord et ouest. — Echelle 1 : 1200.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES CONGRÈS, A GENÈVE

4^e prix, projet « Mirra », M. R. Rohn, architecte, à Genève.



Jugement du jury

Volume : 214 699 m³.

Grande simplicité et netteté de parti.

L'implantation est axée sur la vue de la ville, mais semble rigide par rapport au site.

Les accès extérieurs provisoires sont sommaires.

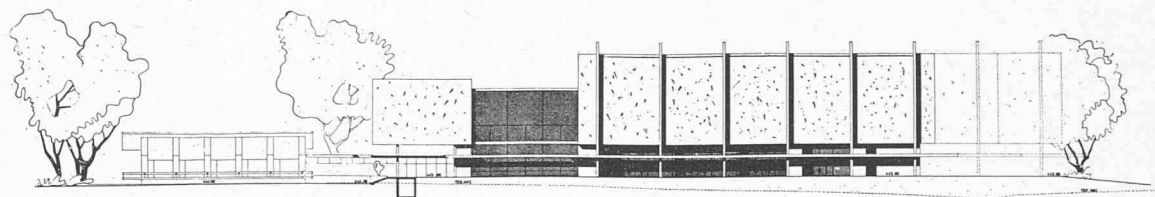
Le groupement des entrées sur la cour est clair et les circulations intérieures de chaque bâtiment sont bien organisées.

La liaison grande salle et salles des commissions est bonne.

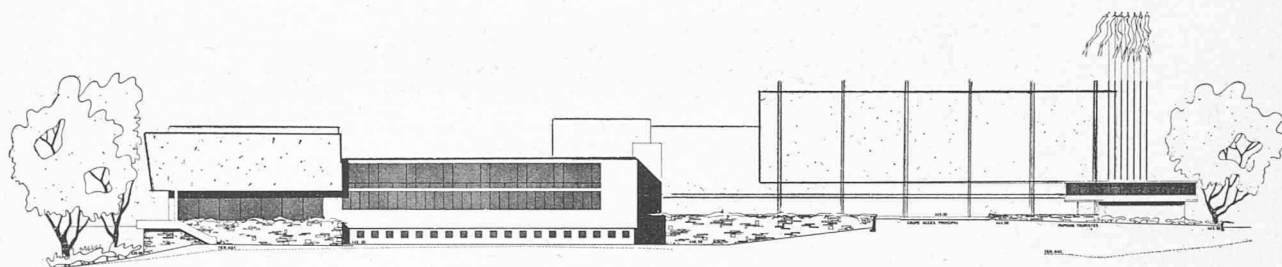
Le parti de séparer le noyau central du centre régional a facilité la composition, mais complique l'utilisation.

La grande salle manque de caractère.

L'organisation intérieure de chaque bâtiment est supérieure à son expression.

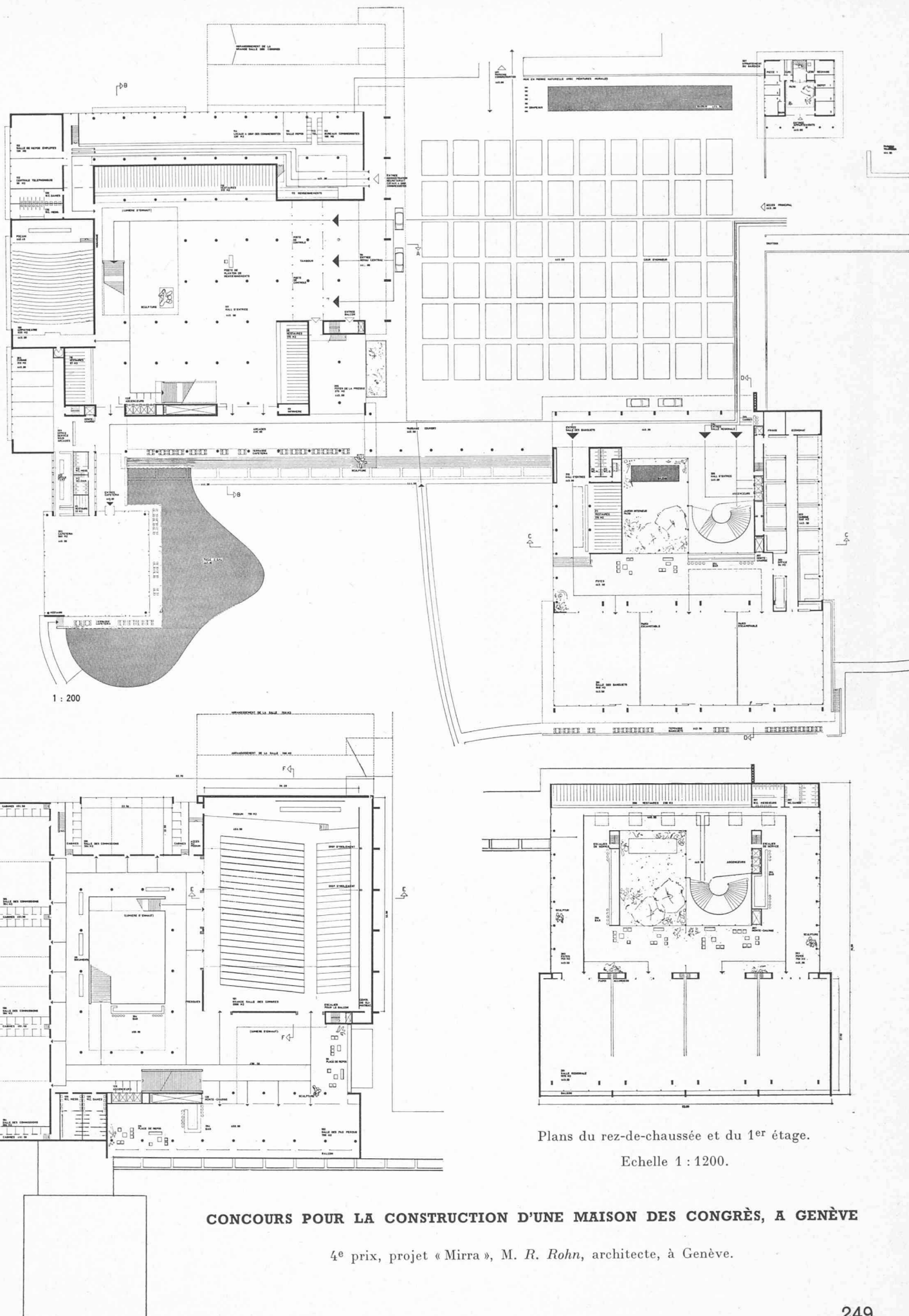


FACADE EST DU NOYAU CENTRAL



FACADE EST DU GROUPE REGIONAL ET DES APARTEMENTS

Façades. — Echelle 1 : 1200.



Plans du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage.

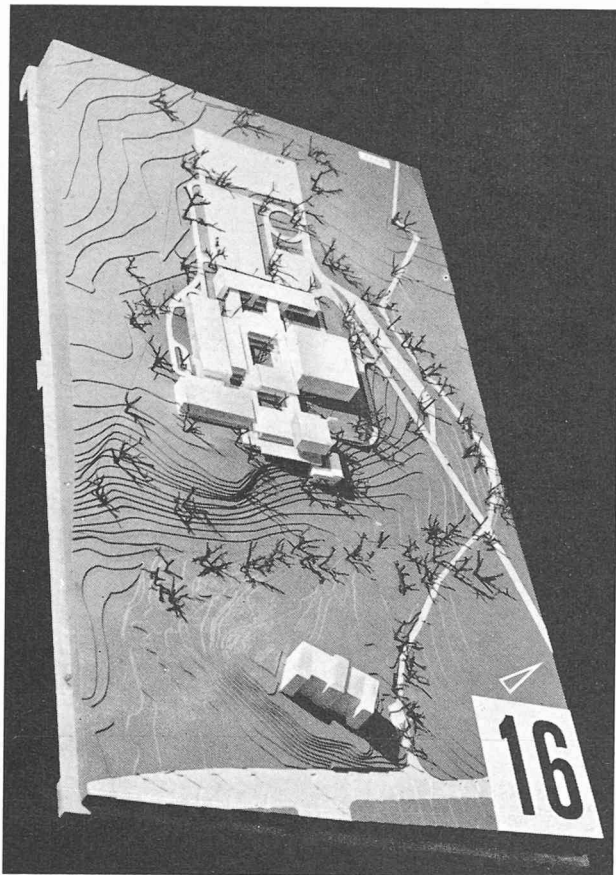
Echelle 1 : 1200.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES CONGRÈS, A GENÈVE

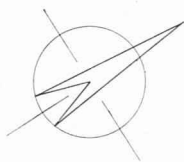
4^e prix, projet « Mirra », M. R. Rohn, architecte, à Genève.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES CONGRÈS, A GENÈVE

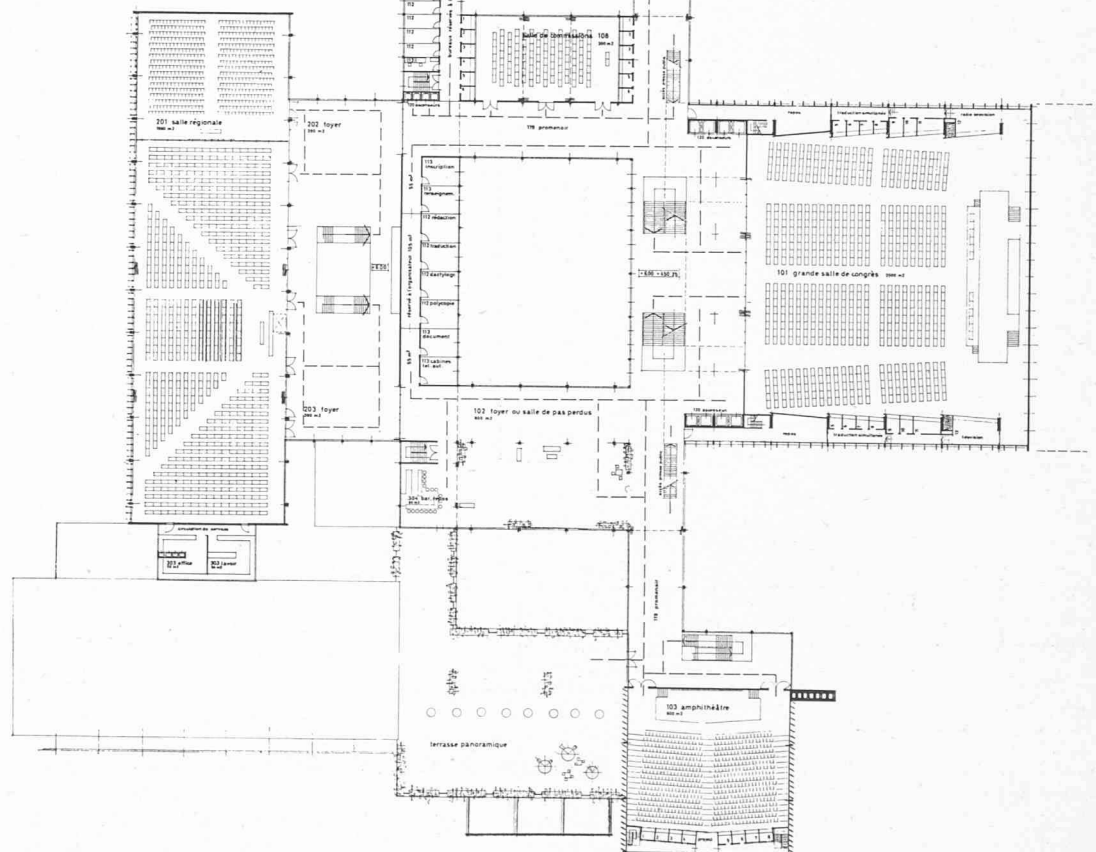
5^e prix, projet « Flex », M. C. Stokar, architecte, à Adliswil.



Maquette.



Plan du 1^{er} étage.
Echelle 1 : 1200.



Jugement du jury

Volume : 264 417 m³.

Implantation et ordonnance générale intéressantes.

Plan très aéré, disposé autour d'atriums, qui font passer la nature dans le bâtiment.

Accès par le pourtour critiquables.

Circulations intérieures peu claires.

Bon classement des fonctions, dans un cadre agréable.

Grande salle satisfaisante et bien construite.

Volumes harmonieux, mais trop disparates.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES CONGRÈS, A GENÈVE

6^e prix, projet « Eve », MM. A. Cingria, G. Taramasco, J. C. Lateltin, J.M. Ellenberger, architectes, et P. Tremblet, ingénieur, à Genève.

Jugement du jury

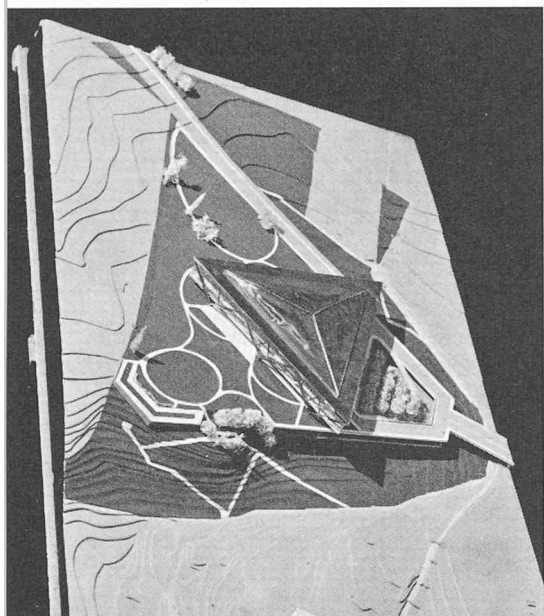
Volume : 395 500 m³.

Le volume dans le site, trop imposant, permet toutefois le développement des jardins.

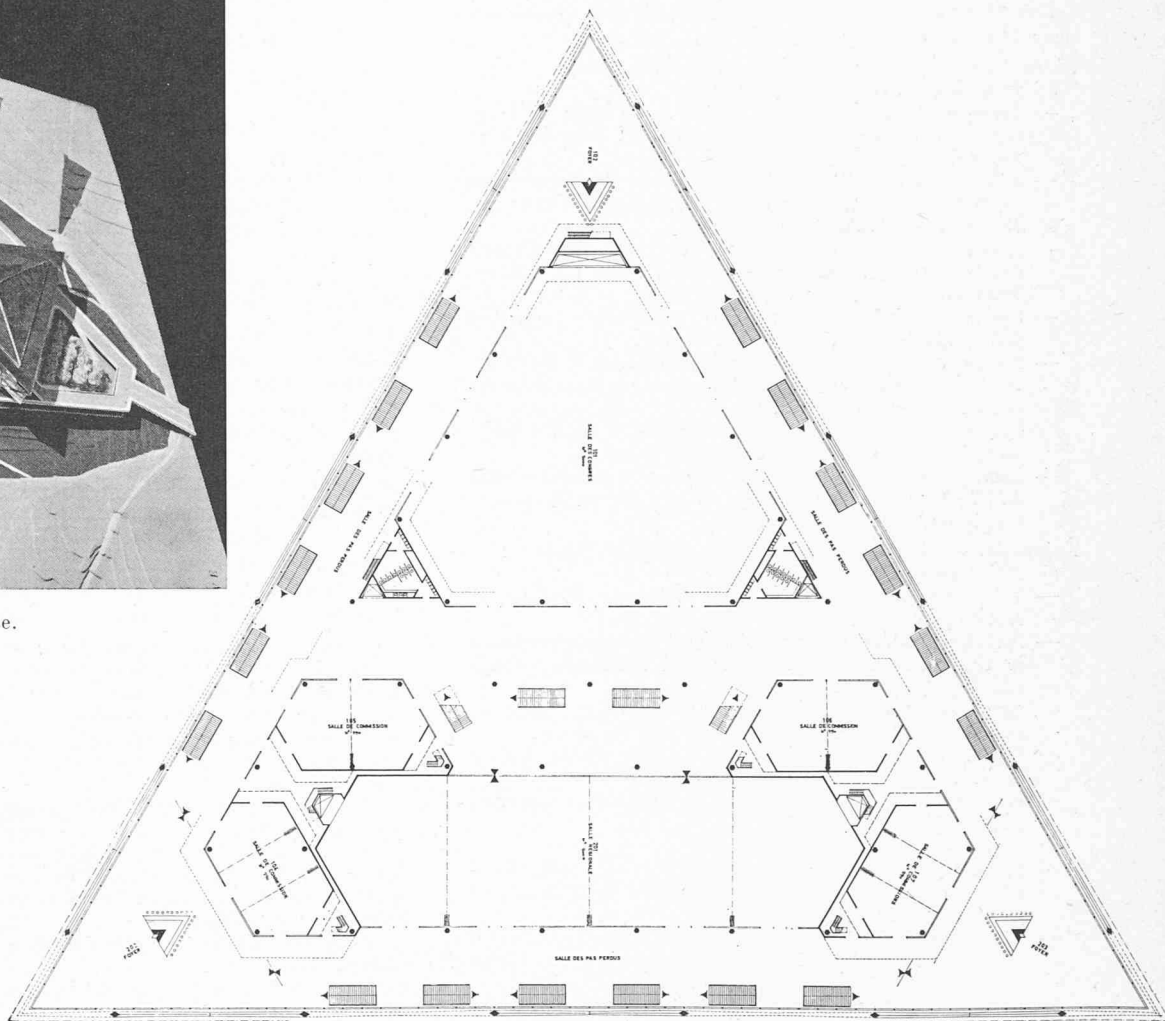
La recherche du groupement de différents éléments dans un seul volume triangulaire est intéressante, mais pose de

graves problèmes intérieurs de composition et de construction.

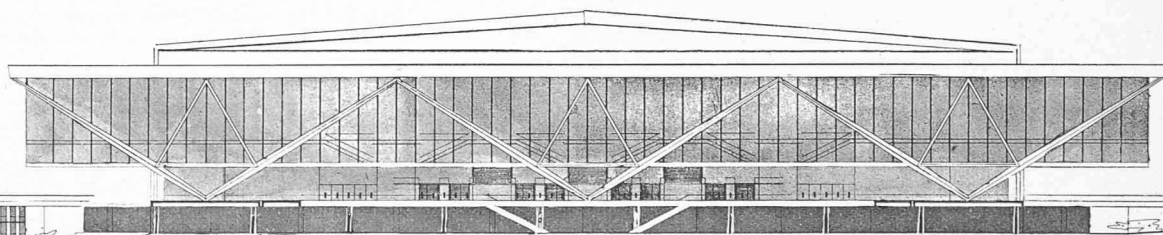
Le principe constructif des façades est particulièrement remarquable et donne au projet une certaine qualité.



Maquette.



Plan des salles. — Echelle 1 : 1200.



Façade. — Echelle 1 : 1200.